



FFvolley

COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS
PROCES-VERBAL N°1 DES 21 ET 22 DECEMBRE 2020
(réunion télématique)

SAISON 2020/2021

Présents :

Gauthier MOREUIL, Président

Jean AZEMA (suppléant), Jean-Paul ALORO (titulaire), Philippe ANDRE (titulaire), Sylvain QUINQUIS (titulaire)

Excusés :

Serge ELOI (titulaire), Olivier GARCIA (titulaire), Alain GRIGUER (titulaire), Xavier ZIANI (suppléant)

Assiste :

Alicia RICHARD (Juriste)

Du 21 au 22 décembre 2020, la Commission des Agents Sportifs s'est réunie par voie électronique.

La Commission a délibéré et pris les décisions suivantes :

VALIDATION DES RESULTATS DE LA PREMIERE EPREUVE DE L'EXAMEN D'AGENT
SPORTIF – SESSION 2020

Messieurs HADJARAB Saïd, KAPFER Xavier et WOUNEMBAINA Nathan, se sont présentés à la première épreuve de l'examen d'agent sportif du 14 décembre 2020 organisée par le CNOSF à la Maison des Examens d'Ile de France, 7 rue Ernest Renan, 94749 Arcueil.

La Commission Interfédérale des Agents Sportifs a transmis le 18 décembre 2020 les résultats de cette épreuve à la Commission.

Ces derniers font état de l'absence de Monsieur HADJARAB et des notes de Messieurs KAPFER et WOUNEMBAINA qui se trouvent être inférieures à 10/20.

Conformément à l'article 5.3 du Règlement des Agents Sportifs de la FFvolley, la note minimale requise pour valider la première épreuve de l'examen des agents sportifs est fixée à 10/20.

En conséquence, la Commission déclare :

- Monsieur HADJARAB Saïd **ajourné** à la première épreuve de l'examen d'agent sportif ;
- Monsieur KAPFER Xavier **ajourné** à la première épreuve de l'examen d'agent sportif ;
- Monsieur WOUNEMBAINA **ajourné** à la première épreuve de l'examen d'agent sportif.

Le Président,
Gauthier MOREUIL

